



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 mars 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nédellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger
Cindy Le Hen, absente à partir de 22 heures, a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Bernard Nédellec

31. MISE EN LUMIERE DU PATRIMOINE - PROJET DE PARCOURS ARTISTIQUE 2016-2019 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Exposé :

La Ville de Quimperlé souhaite développer la mise en valeur de son patrimoine naturel et de son patrimoine bâti

Dans ce cadre et suite aux dégâts des crues de 2013 et 2014, la Ville de Quimperlé souhaite faire appel à un plasticien afin de proposer une nouvelle lecture des berges et des rivières de la basse-ville.

La mise en œuvre d'un parcours de mise en lumière du patrimoine serait proposé sur 3 zones : les berges de l'Isolé en 2016 (zone 1) ; les façades et le fronton de la chapelle des Ursulines en 2018 (zone 2) ; les berges de l'Ellé en 2019 (zone 3).

La zone 1, revêt un caractère d'urgence puisque les travaux de confortement des berges commencés en 2015 arrivent à leur terme en mai 2016.

Sur cette zone 1, du Pont salé à la place du Barzaz Breiz, l'objectif est d'offrir aux Quimperlois une autre histoire du site tout en mettant en valeur des éléments du patrimoine bâti existant : moulin, pont, lavoir, droit d'usage à la rivière et venelles. Il s'agit de rappeler leur rôle et leur évolution au cours des siècles.

Ce projet devrait permettre la réappropriation par tous, des bords de rivières à travers des actions de médiation menées par le pôle culture tout au long de l'année et en particulier pour ce projet lors des Journées Européennes du Patrimoine.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 148 300 € HT, avec un plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		Taux
2016 - ZONE 1 - Berges et pont salé				
1) CREATION	8 550	Conseil Départemental du Finistère	25%	11 275
		Région Bretagne	20%	9 020
		Fonds européens - FEDER ou LEADER	20%	9 020
2) INSTALLATION	36 550			
		Total subventions		29 315
		Ville de Quimperlé		15 785
STOTAL	45 100	STOTAL		45 100
2018 - ZONE 2 - Fronton et façades chapelle des Ursulines				
1) création & installation	51 600	Conseil Départemental du Finistère	25%	12 900
		Région Bretagne	20%	10 320
		Fonds européens - FEDER ou LEADER	20%	10 320
		Total subventions		33 540
		Ville de Quimperlé		18 060
STOTAL	51 600	STOTAL		51 600
2019 - ZONE 3 - Berges de l'Ellé				
1) création & installation	51 600	Conseil Départemental du Finistère	25%	12 900
		Région Bretagne	20%	10 320
		Fonds européens - FEDER ou LEADER	20%	10 320
		Total subventions		33 540
		Ville de Quimperlé		18 060
STOTAL	51 600	STOTAL		51 600
		Subventions		99 395
		Ville de Quimperlé		51 905
TOTAL GENERAL (HT)	148 300,00 €	TOTAL (HT)		148 300,00 €

Proposition :

Proposition :

Proposition :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne, du Pays de Cornouaille (programme LEADER)

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 15 mars 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 16 mars 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme
LE MAIRE,
Michaël QUERNEZ

